



prime de licenciement pour employée de maison

Par **rose62570**, le **02/07/2012** à **13:35**

bonjour,
je suis employée de maison chez un particulier, mon employeur a vendu sa maison donc je vais être licenciée,
mon employeur a proposé aux autres propriétaires de me prendre comme employée de maison, s'ils acceptent aurais-je ma prime de licenciement malgré cela
ça fait 31 ans que je travaille 8 h par semaine chez ce premier employeur
merci de me répondre

Par **P.M.**, le **02/07/2012** à **14:11**

Bonjour,
À mon sens, l'employeur actuel devrait commencer par vous licencier et si le futur propriétaire voulait vous embaucher, vous devriez conclure un nouveau contrat de travail...
Sinon, il faudrait que le nouvel employeur s'engage formellement par écrit à reprendre votre ancienneté...